

Monsieur Claude WISELER  
Président de la Chambre des Députés  
LUXEMBOURG

Luxembourg, le 8 septembre 2025

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, je souhaite poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre des Finances :

*« Depuis 2022, le contribuable peut remettre sa déclaration d'impôts en ligne par le truchement des services offerts dans le cadre de MyGuichet.lu. À en croire des statistiques publiées par le gouvernement, quelque 70% des 300.000 personnes physiques contribuables auraient déjà pu bénéficier – du moins potentiellement – de ce nouvel outil pour la déclaration fiscale relative à l'année 2021. Ainsi, la promesse de rapidité et de simplification est tenue et les délais de réponse de la part de l'administration sont devenus plus courts.*

*À remarquer que la mention suivante figure sur les bulletins de l'impôt sur le revenu : « Imposition svp déclaration (§100a AO) sous réserve d'un contrôle ultérieur ». Des contribuables se sont ainsi vu confrontés à un contrôle ultérieur sur les quatre dernières années, les explications fournies par l'ACD (Administration des contributions directes) laissant croire qu'au moment de la remise digitale, aucun contrôle n'est effectué par rapport à la cohérence des données et rubriques remplies par le contribuable. Lors du recalcul, très peu d'informations sont fournies au contribuable sur les raisons d'un éventuel redressement des montants déclarés et/ou dus. Face à ce manque de transparence, le contribuable risque, au pire des cas, de se voir imposer un recalcul en sa défaveur, et de devoir donc rembourser, le cas échéant, des montants importants.*

*Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre des Finances :*

- 1. Monsieur le Ministre peut-il fournir des précisions concernant les contrôles mis en place par l'ACD relatifs aux déclarations d'impôts remises par voie digitale ?*
- 2. Quels sont les critères pris en compte afin de justifier et de déclencher un contrôle ultérieur ?*
- 3. Combien de contrôles sont effectués annuellement ? Quel est l'impact financier moyen pour le contribuable et pour les comptes de l'ACD ? Au vu des contrôles ultérieurs non-négligeables, peut-on encore parler d'un vrai gain de temps pour l'administration compétente ?*

4. *Étant donné que le nombre de déclarations digitales ira plus que probablement croissant au fil des années à venir, Monsieur le Ministre se propose-t-il de faire remédier à cette situation en minimisant le nombre de redressements ? »*

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma très haute considération.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Bauler', with a stylized initial 'A' and a long horizontal stroke extending to the right.

André BAULER  
Député